

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

LTIFORMATION ET CONSEIL se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour à tout moment les GCV qui seront, le cas échéant, portés à la connaissance du Client par modification par tous moyens et applicables aux seules offres de prestations réalisées postérieurement à la modification.

1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties s'applique à toutes les offres de services proposés LTI FORMATION ET CONSEIL (ci-après « Entreprise») ici représentée par Isabelle TERRIER EI - numéro de SIRET : 953 365 738 00015 – Déclaration d'activité « enregistré sous le numéro 52 72 01106 72 auprès du préfet de la région DES PAYS DE LA LOIRE – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » et donc le siège social est situé 28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS – Assurance souscrite au titre de l'activité est MAAF Assurances et faisant l'objet d'une commande de la part du client (ci-après « Client ») qui désigne toute personne morale signataire d'une convention (ci-après « Convention») ou physique ou émancipé signataire d'un contrat (ci-après « Contrat »).

LTI FORMATION ET CONSEIL propose à ses Clients des offres de Prestations de services , des offres de Prestations de Formation et des formations en droit du travail dans ses différents domaines.

Les services concernés par les présentes « conditions générales de ventes » relèvent, conformément aux dispositions de l'article 1710 Code du civil ainsi rédigé : « le louage d'ouvrage est un contrat par lequel des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elle » et l'article L.111-1 du Code de la consommation ainsi rédigé : « Avant que le consommateur ne soit lié par un contrat à titre onéreux, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes... » :

Le fait de passer commande à une ou des offre(s) de service(s) proposées par LTI FORMATION ET CONSEIL implique donc que le Client ait pris connaissance et accepte les CGV.

Les CGV ainsi, le cas échéant, le devis accepté ou la convention, ou le contrat spécifiant les conditions particulières de réalisation de la prestation de LTI FORMATION ET CONSEIL s'applique durant toute la durée de la prestation.

Les présentes conditions générales ainsi que, le cas échéant, le devis accepté ou contrat ou convention évoqués ci-dessus prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client ou d'un tiers. Toute condition contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à LTI FORMATION ET CONSEIL.

L'Entreprise se réserve notamment le droit de proposer des services nouveaux, gratuits ou payants.

PRESTATIONS DE FORMATIONS ET FORMATIONS

2. MODALITÉS ET VALIDATION D'UNE OFFRE

L'OFFRE EST RÉPUTÉE FERME ET DÉFINITIVE lorsque le Client renvoie le devis, le contrat ou la convention signé avec la mention « bon pour accord ».

- ➔ Les offres proposées par LTI FORMATION ET CONSEIL à destination des particuliers, le Client est informé qu'il bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter du retour du devis ou contrat. Sauf exception de l'article l221-28 1° et 13 du Code de la consommation.
- ➔ Les offres proposées par LTI FORMATION ET CONSEIL à destination des professionnels, pour le développement de leur activité, le Client est informé que, sa demande ou achat répondant à un besoin professionnel, il ne bénéficie pas du délai de rétractation du devis, ou convention à compter de la signature.

3. OBLIGATIONS DE MOYENS

LTI FORMATION ET CONSEIL exécute les missions qui lui sont confiées dans le cadre d'une obligation de moyen et dans le strict respect de l'offre de service souscrite et acceptée par le Client, des règles de l'art avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité.

LTI FORMATION ET CONSEIL reste seul juge des différents moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour réaliser sa mission. En aucun cas, LTI FORMATION ET CONSEIL ne s'engage à une obligation de résultat.

LTI FORMATION ET CONSEIL
Isabelle TERRIER EI
28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS
Siret : 953 365 738 00015
Déclaration d'activité
« Enregistré sous le numéro 52720210672.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »
Téléphone : 07 86 97 87 30
contact@lтиformationetconseil.fr
www.lтиformationetconseil.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Dans le cadre d'une offre de sous-traitance de formation, LTI FORMATION ET CONSEIL dispensera les formations accompagnées de supports nécessaires au bon déroulement de la session de formation. Le donneur d'ordre transmettra toutes les informations et documents autres qui seraient nécessaires à l'exécution de la mission tant qu'auprès du sous-traitant, qu'auprès des stagiaires.

4. ANNULATION – REMPLACEMENT – OU REPORT D'UNE OFFRE DE FORMATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

Formations en Intra – entreprise ou inter – entreprise :

Formuler par tout moyen et confirmé par écrit, les conditions d'annulation, remplacement, report sont les suivantes :

L'annulation dans un délai inférieur à dix jours ouvrables vaut paiement intégral de la session de formation.

Isabelle TERRIER EI offre la possibilité à l'entreprise, avant le début de la formation, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable de Isabelle TERRIER EI.

Formations non réalisées en Intra – entreprise ou inter – entreprise :

Formuler par tout moyen et confirmé par écrit, les conditions d'annulation, remplacement, report sont les suivantes :

L'annulation dans un délai inférieur à dix jours ouvrables, LTI Formation et Conseil – Isabelle TERRIER EI retiendra une indemnité égale de 30 % sur le montant total de la session de formation.

5. ~~ANNULATION~~ – REMPLACEMENT – OU REPORT D'UNE OFFRE DE FORMATION A L'INITIATIVE LTI FORMATION ET CONSEIL

Lorsque le nombre de participants à une Formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, l'Entreprise se réserve le droit de reporter la session de Formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme, tout en respectant la même qualité pédagogique de l'offre de Formation initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (problème de transport routier, ferroviaire, arrêt maladie, ou accident quel que soit la durée et le motif et décès d'un membre de sa famille) sans aucune indemnisation.

6. PRIX

Les prix des offres de services sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculé hors taxe (HT).

Madame Isabelle TERRIER EI n'est pas assujettie à la TVA.

Pour les formations prises en charge par les OPCO, le prix est également HT en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts.

Madame Isabelle TERRIER EI s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, Madame Isabelle TERRIER EI s'engage à facturer les prestations aux prix indiqués lors de la validation du devis, contrat ou convention par les parties prenantes.

Les documents (devis, contrat ou convention) sera remis par mail au Client.

7. FRAIS DE GESTION ET DÉBOURS

Outre le règlement de l'action de formation le Client s'acquitter des frais et débours payés à des tiers dans l'intérêt de la prestations de services.

Ces frais distincts de(s) prestation(s) de service(s) peuvent correspondre à :

- ➔ Des frais d'impression et de photocopies – 0,20 € HT l'unité
- ➔ Des frais d'affranchissement
- ➔ Frais de gestion – 30 € HT par dossier
- ➔ Frais de transport
- ➔ Frais d'hébergement
- ➔ Frais de restauration

Il est entendu que tous les frais et débours sont à la charge du Client.

Le Client s'oblige donc à s'acquitter de ces frais ou à les rembourser.

8. CONVENTION – CONVOCATION

Isabelle TERRIER EI établira une convention dont un exemplaire sera impérativement retourné à LTI Formation et Conseil – Isabelle TERRIER EI dûment signé et daté avant le début de la formation. Isabelle TERRIER EI s'engage à transmettre au stagiaire, une convocation indiquant les renseignements concernant la formation (date, lieu, heure).

9. INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Des indemnités kilométriques suivant le barème des impôts disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14686> en vigueur au moment de la signature du devis, contrat ou convention, pourront être ajoutées aux offres de services, pour tout déplacement supérieur à 20 km du siège social (28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS).

10. ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

11. MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix est à effectuer, soit par virement bancaire, par carte bancaire via un lien sécurisé envoyé par LTI formation et Conseil, soit par chèque.

Selon les modalités convenu en fonction de votre situation indiquées sur le devis, le contrat ou la convention.

Tout règlement donnera lieu à une facture qui sera remise au stagiaire ou adressée à l'organisme gérant le budget de formation.

12. DOCUMENTS REMIS

En cas de perte par le stagiaire d'une ou plusieurs de ses attestations, un duplicata pourra être effectué à titre exceptionnel. Chaque duplicata sera facturé 20 € HT.

13. ASSURANCE

Pendant toute la durée de la formation, le stagiaire reste responsable vis-à-vis de Isabelle TERRIER EI et des tiers. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de nature diverse.

14. RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel, le Client doit verser Madame Isabelle TERRIER EI une pénalité de retard à trois fois le taux intérêt légal.

Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'offre de service.

Pour information, depuis le 1^{er} janvier 2015, le taux d'intérêt est révisé tous le 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant HT de la somme restant due, et court à compter de la date de la première présentation de la mise en demeure en LRAR.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

15. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OFFRE DE FORMATION

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de LTI FORMATION ET CONSEIL sans son accord express écrit par lettre recommandée avec avis de réception.

LTI FORMATION ET CONSEIL détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...), utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'Entreprise ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de LTI FORMATION ET CONSEIL ou de ses ayants droit est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon ainsi que des poursuites judiciaires.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à LTI FORMATION ET CONSEIL en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un concurrent DIRECT OU INDIRECT de LTI FORMATION ET CONSEIL. L'Entreprise se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

En cas de violation des droits de propriété intellectuelle et des droits d'auteurs de LTI FORMATION ET CONSEIL par le Client, elle sera fondée à résilier la relation contractuelle de plein droit sans aucun remboursement, ni préavis. Cette décision sera notifiée au Client par tous moyens et prendra effet immédiatement.

LTI FORMATION ET CONSEIL
Isabelle TERRIER EI
28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS
Siret : 9323 365 738 0015
Déclaration d'activité
« Enregistré sous le numéro 52720210672.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »
Téléphone : 07 86 97 87 30
contact@lтиformationetconseil.fr
www.lтиformationetconseil.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

16. DONNEES PERSONNELLES

LTI FORMATION ET CONSEIL, en qualité de responsable de traitement, a mis en place une charte éthique de traitement des données personnelles.

Vous pouvez en obtenir communication ou exercer vos droits par :

- Courrier postal à LTI FORMATION ET CONSEIL – Isabelle TERRIER EI – 28 RUE XAVIER BICHAT-CS 21838- 72000 LE MANS
- Par courriel à l'adresse contact@ltifformationetconseil.fr

Pour toute information complémentaire sur la législation relative à la protection des données personnelles, je vous invite à consulter le site www.cnil.fr

Dans le cadre d'offres de formations auprès des organismes de formations, le Client est amené à traiter des données à caractère personnelles. L'organisme de formation est le responsable de ces données et est tenu de s'acquitter des obligations qui lui reviennent en application la réglementation applicable aux données à caractère personnel et en particulier au Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

17. LITIGES ET MÉDIATIONS

Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises à la loi française

Réclamation préalable

En cas de différend relatif à une offre, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu à l'Entreprise au 07 86 97 87 30, du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 10h00 à 12h00 ou par courrier électronique (contact@ltifformationetconseil.fr en précisant la référence : (réclamation) ou postal à LTI FORMATION ET CONSEIL – Isabelle TERRIER EI – 28 RUE XAVIER BICHAT – CS 21 838 – 72000 LE MANS.

En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable sous deux mois . Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

18. MÉDIATEUR POUR LES PARTICULIERS

En cas de litige, le Client non-professionnel peut faire appel à un médiateur de la consommation.

Conformément aux articles L 611-1 à L 611-3 et R 612-1 à R 612-2 du Code de la consommation tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable et directement avec le professionnel.

À cet effet, de résolution amiable, le Client particulier pourra saisir le médiateur de la consommation à l'adresse suivante :

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/demande-adhesion-pro.php>

En cas de litige sur des prestations à distance, le Client peut faire appel à la Commission européenne qui est un guichet unique en ligne permettant aux consommateurs et aux commerçants de l'Union européenne de résoudre leurs litiges concernant les achats nationaux ou dans l'Union européenne. Il s'agit d'un mode amiable de résolution du litige. Les litiges sont transmis aux organismes de règlement extrajudiciaire des litiges qui sont connectés à la plateforme via le lien ci-dessous.

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R48100>

Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir :

- Pour les Entreprises Commerciales, les professions libérales le Tribunal de commerce, ou le Tribunal d'Instance du lieu du siège social de l'entreprise, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.
- Pour les particuliers, personnes publiques, collectivités territoriales, État, le Tribunal du domicile du Client (article 42 du Code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du Code de procédure civile).

LTI FORMATION ET CONSEIL
Isabelle TERRIER EI
28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS
Siret : 9323 365 738 00015
Déclaration d'activité
« Enregistré sous le numéro 52720210672.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »
Téléphone : 07 86 97 87 30
contact@ltifformationetconseil.fr
www.ltifformationetconseil.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

PRESTATIONS DE SERVICES

1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties s'applique à toutes les offres de services proposés LTI FORMATION ET CONSEIL (ci-après « Entreprise») ici représentée par Isabelle TERRIER EI - numéro de SIRET : 953 365 738 00015 – Déclaration d'activité « enregistré sous le numéro 52 72 01106 72 auprès du préfet de la région DES PAYS DE LA LOIRE – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » et donc le siège social est situé 28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS – Assurance souscrite au titre de l'activité est MAAF Assurances et faisant l'objet d'une commande de la part du client (ci-après « Client ») qui désigne toute personne morale signataire d'une convention (ci-après « Convention») ou physique ou émancipé signataire d'un contrat (ci-après « Contrat »).

LTI FORMATION ET CONSEIL propose à ses Clients des offres de Prestations de services , des offres de Prestations de Formation et des formations en droit du travail dans ses différents domaines.

Les services concernés par les présentes « conditions générales de ventes » relèvent, conformément aux dispositions de l'article 1710 Code du civil ainsi rédigé : « le louage d'ouvrage est un contrat par lequel des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elle » et l'article L.111-1 du Code de la consommation ainsi rédigé : « Avant que le consommateur ne soit lié par un contrat à titre onéreux, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes... » :

Le fait de passer commande à une ou des offre(s) de service(s) proposées par LTI FORMATION ET CONSEIL implique donc que le Client ait pris connaissance et accepte les CGV.

Les CGV ainsi, le cas échéant, le devis accepté ou la convention, ou le contrat spécifiant les conditions particulières de réalisation de la prestation de LTI FORMATION ET CONSEIL s'applique durant toute la durée de la prestation.

Les présentes conditions générales ainsi que, le cas échéant, le devis accepté ou contrat ou convention évoqués ci-dessus prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client ou d'un tiers. Toute condition contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à LTI FORMATION ET CONSEIL.

L'Entreprise se réserve notamment le droit de proposer des services nouveaux, gratuits ou payants.

2. MODALITÉS ET VALIDATION D'UNE OFFRE

L'OFFRE EST RÉPUTÉE FERME ET DÉFINITIVE lorsque le Client renvoie le devis, le contrat , la convention signé avec la mention « bon pour accord » ou par paiement bancaire via un lien sécurisé en amont d'une demande de rendez-vous d'information.

Les services concernés par les présentes « conditions générales de ventes » relèvent, conformément aux dispositions de l'article 1710 Code du civil ainsi rédigé : « le louage d'ouvrage est un contrat par lequel des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elle » et l'article L.111-1 du Code de la consommation ainsi rédigé : « Avant que le consommateur ne soit lié par un contrat à titre onéreux, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes ... » :

Le fait de passer commande des Prestations de services implique entière et sans réserve du Client aux CGV à l'exclusion de toute autre disposition.

L'entreprise se réserve la possibilité de modifier à tout moment les CGV qui seront, le cas échéant, portés à la connaissance du Client par modification sur son site ou par tous moyens et applicables aux seules prestations réalisées postérieurement à la modification.

3. OBLIGATIONS DE MOYENS

LTI FORMATION ET CONSEIL exécute les missions qui lui sont confiées dans le cadre d'une obligation de moyen et dans le strict respect de l'offre de service souscrite et acceptée par le Client, des règles de l'art avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité.

LTI FORMATION ET CONSEIL reste seul juge des différents moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour réaliser sa mission. En aucun cas, LTI FORMATION ET CONSEIL ne s'engage à une obligation de résultat.

LTI FORMATION ET CONSEIL
Isabelle TERRIER EI
28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS
Siret : 9323 365 738 00015
Déclaration d'activité
« Enregistré sous le numéro 52720210672.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »
Téléphone : 07 86 97 87 30
contact@lтиformationetconseil.fr
www.lтиformationetconseil.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

4. DÉFINITIONS

Client : toute personne physique, personne émancipée ou morale passant commande d'un ou plusieurs Service(s).

Contrat ou convention : action pour le Client d'accepter les présentes CGV en inscrivant sur la convention ou le contrat « j'ai lu les conditions générales de Prestations service et les accepte » et paraphe chaque page avec ses initiales.

Défendeur : toute personne physique, personne émancipée ou morale à l'encontre de laquelle le Client engage une action au moyen des services proposés par le prestataire.

Contestation : conflit ou désaccord entre le Client et le défendeur.

Dossier : ensemble des documents et informations renseignés par le Client permettant au Prestataire de fournir le Service.

Juridiction : l'une des juridictions dont le Prestataire propose la saisine.

Partenaire : tout prestataire, ou sous-traitant auquel le Prestataire peut avoir recours en vue de fournir le Service au Client.

Parties : le Client, d'une part, et le Prestataire, d'autre part.

Entreprise : l'entreprise telle qu'identifiée à l'article 1 des présentes.

Procédure : ensemble des étapes entreprises par LTI FORMATION ET CONSEIL en vue de permettre la saisine de la Juridiction par le Client.

Simulateur : logiciel informatique permettant d'établir une estimation du préjudice financier sur la base du droit et de la jurisprudence à partir des informations renseignées par le Client.

Site : le site Internet www.ltiformationconseil.fr tel qu'édité par l'entreprise.

Utilisateur : toute personne physique, mineur anticipé ou morale qui utilise le Site ou l'un des Services proposés.

5. LES MODALITÉS DE FIXATION DES HONORAIRES

LTI FORMATION ET CONSEIL est rémunéré par des tarifs établis ou selon un taux horaire, ou selon un forfait, ; de manière générale, ils prennent en compte :

- Le temps consacré à la commande ;
- Le travail de recherches lié à la commande ;
- La situation de fortune du client.

Pour les demandes d'information

LTI FORMATION AT CONSEIL est rémunérée par des tarifs établis fixe, payable à l'avance. LTI FORMATION ET CONSEIL précise qu'en cas de non-paiement de la prestation d'information, le client est informé que la prestation n'aura pas lieu. LTI FORMATION ET CONSEIL adressera au client un courriel lui précisant que la prestation ne peut avoir lieu suite de non-paiement via le lien sécurisé envoyé par LTI FORMATION ET CONSEIL qui lui proposera de refixer un autre rendez-vous.

Pour les salariés et particuliers

- Les 10 premières minutes gratuite, puis 25 euros les 20 minutes

Pour les auto-entrepreneurs, entreprises

- 65 euros le 20 minutes

6. FRAIS DE GESTION ET DÉBOURS

Outre le règlement de(s) honoraire(s) le Client s'acquitte des frais et débours payés à des tiers dans l'intérêt de la prestations de services.

Ces frais distincts de(s) prestation(s) de service(s) peuvent correspondre à :

- Des frais d'impression et de photocopies – 0,20 € HT l'unité
- Des frais d'affranchissement
- Frais de dossier 30 € HT par dossier
- Frais de transport
- Frais d'hébergement
- Frais de restauration

Il est entendu que tous les frais et débours sont à la charge du Client.

Le Client s'oblige donc à s'acquitter de ces frais ou à les rembourser.

7. FRAIS DE DÉPLACEMENT

LTI FORMATION ET CONSEIL
 Isabelle TERRIER EI
 28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS
 Siret : 9323 365 738 00015
 Déclaration d'activité
 « Enregistré sous le numéro 52720210672.
 Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »
 Téléphone : 07 86 97 87 30
contact@ltiformationconseil.fr
www.ltiformationconseil.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les déplacements en dehors de la ville où est situé le siège social de LTI FORMATION ET CONSEIL dans un rayon de 20 kilomètres seront facturés soit par le paiement d'une indemnité kilométrique au taux de 0,50 euros hors taxe / kilomètre soit aux frais réels (le remboursement de billets de train en 2ème classe et le prix du transport (bus, tram ou taxi) . Le déplacement le plus avantageux sera appliqué au Client qui remboursera à LTI FORMATION ET CONSEIL si LTI FORMATION ET CONSEIL en a fait l'avance. Sauf si les Parties en conviennent autrement par écrit.

8. LES OBLIGATIONS DE LTI FORMATION ET CONSEIL

8.1. Demande de prestation en lien avec une demande en justice

LTI FORMATION ET CONSEIL ne peut pas garantir le succès ou le résultat de la Prestation de service qui lui est confié.

Toute prestations de service comporte des aléas.

LTI FORMATION ET CONSEIL informe que toute partie perdant son procès peut être condamnée à payer à son adversaire une indemnité déterminée par la juridiction saisie en compensation de ses frais de procédure et honoraires d'avocat.

L'obligation de LTI FORMATION ET CONSEIL est une obligation de moyen. LTI FORMATION ET CONSEIL accomplit sa mission tout en restant maître du choix des arguments et moyens de droit et de fait à présenter avec le consentement du Client.

LTI FORMATION ET CONSEIL ne représente pas , n'assiste pas et n'accompagne pas devant une juridiction. LTI FORMATION ET CONSEIL n'est pas avocate.

LTI FORMATION ET CONSEIL ne pourra être tenue responsable, LTI FORMATION ET CONSEIL tiendra informé le Client des étapes marquantes de son dossier.

8.2. Demandes de prestations en lien avec une autre demande

LTI FORMATION ET CONSEIL ne peut pas garantir le succès ou le résultat de la Prestation de service qui lui est confié.

Toute prestations de service comporte des aléas.

LTI FORMATION ET CONSEIL informe que toute partie perdant son procès peut être condamnée à payer à son adversaire une indemnité déterminée par la juridiction saisie en compensation de ses frais de procédure et honoraires d'avocat.

L'obligation de LTI FORMATION ET CONSEIL est une obligation de moyen. LTI FORMATION ET CONSEIL accomplit sa mission tout en restant maître du choix des arguments et moyens de droit et de fait à présenter avec le consentement du Client.

LTI FORMATION ET CONSEIL ne représente pas , n'assiste pas et n'accompagne pas devant une juridiction. LTI FORMATION ET CONSEIL n'est pas avocate.

LTI FORMATION ET CONSEIL ne pourra être tenue responsable, LTI FORMATION ET CONSEIL tiendra informé le Client des étapes marquantes de son dossier.

9. LA NECESSITE POUR LE CLIENT D'AIDER CONSTITUTION DU DOSSIER

9.1. Demande de prestation en lien avec une demande en justice

Le Client s'oblige à donner à LTI FORMATION ET CONSEIL, en temps utile, les informations liées à la défense de ses intérêts de manière loyale et exhaustive, de même qu'à lui remettre les pièces présentant un intérêt et de fournir sa pièce identité. Le Client est tenu de s'assurer de la validité de l'adresse du Défendeur.

Lors de la constitution du dossier et/ou la procédure judiciaire, le CLIENT doit donner l'ensemble des pièces et pièces annexes à LTI FORMATION ET CONSEIL par Courriel, par clé USB pour la transmission postale dans un délai de 8 jours ouvrables.

À défaut, le Client devra transmettre les pièces annexes au Défendeur par ses propres moyens.

9.2. Demande de prestation en lien avec une autre demande

Le Client s'oblige à donner à LTI FORMATION ET CONSEIL, en temps utile, les informations liées à sa demande.

Lors de la constitution du dossier, le CLIENT doit donner l'ensemble des pièces et pièces annexes à LTI FORMATION ET CONSEIL par Courriel, par clé USB.

10. VALIDATION DU DOSSIER PAR LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE OU PHYSIQUE DU CLIENT

10.1. Demandes de prestation en lien avec une procédure

Lorsque la procédure engagée le nécessite, le Client est tenu d'apposer une signature sur la déclaration de saisine de la Juridiction. La signature par le Client du formulaire emporte validation et acceptation par celui-ci de l'ensemble des données contenues dans le Dossier. Le Client reconnaît que la signature est une condition préalable à l'envoi de son Dossier.

LTI FORMATION ET CONSEIL
Isabelle TERRIER EI
28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS
Siret : 9323 365 738 00015
Déclaration d'activité
« Enregistré sous le numéro 52720210672.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »
Téléphone : 07 86 97 87 30
contact@lтиformationetconseil.fr
www.lтиformationetconseil.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

L'entreprise remettra ou enverra au Client la déclaration de saisine par courrier postal en lettre recommandée avec avis de réception ou par mail. Il appartiendra au Client de l'imprimé, de signer la déclaration de saisine en cas d'envoi par mail et de renvoyer le dossier complet à LTI FORMATION ET CONSEIL. L'entreprise s'engage à envoyer le dossier dans les 7 jours ouvrés après réception de la déclaration de la saisine en Lettre recommandée avec avis de réception.

A défaut de réponse du Client sous 7 jours ouvrés, l'entreprise enverra le dossier complet par courrier postal en lettre recommandée avec avis de réception. Il appartiendra au client d'envoyer ou de déposer le dossier au tribunal compétent par ses propres moyens et de transmettre une copie des pièces au Défendeur.

10.2. Demandes de prestations en lien avec une autre demande

LTI Formation et Conseil transmettra la demande par tout moyen sous 7 jours après accord du Client.

11. DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROCÉDURES NECESSITANT L'INTERVENTION D'UN PROFESSIONNEL DU DROIT

Pour les tâches auxquelles LTI FORMATION ET CONSEIL n'est pas habilité, le Client donne pouvoir à LTI FORMATION ET CONSEIL de transmettre son Dossier à un professionnel du droit pouvant le représenté conformément aux articles L.1353-1-A du Code du travail ainsi rédigé : « Par dérogation au premier alinéa de l'article 4 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, les parties peuvent se défendre elles-mêmes ou se faire assister ou représenter devant le conseil de prud'hommes, outre par un avocat, par :

1° Les salariés ou les employeurs appartenant à la même branche d'activité ;

2° Les défenseurs syndicaux ;

3° Leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou leur concubin.

L'employeur peut également se faire assister ou représenter par un membre de l'entreprise ou de l'établissement fondé de pouvoir ou habilité à cet effet.

Le représentant, s'il n'est pas avocat, doit justifier d'un pouvoir spécial. Devant le bureau de conciliation et d'orientation, cet écrit doit l'autoriser à concilier au nom et pour le compte du mandant, et à prendre part aux mesures d'orientation » et l'article L.1453-4 ainsi rédigé : « Un défenseur syndical exerce des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale.

Il est inscrit sur une liste arrêtée par l'autorité administrative sur proposition des organisations d'employeurs et de salariés, dans des conditions définies par décret.

Le défenseur syndical intervient sur le périmètre d'une région administrative » ou un avocat.

Le Client conserve toutefois la faculté de choisir les professionnels de son choix en adressant au Prestataire un courriel à l'adresse contact@lтиformationconseil.fr dans les 72 heures suivant la validation de son dossier. Le Client prendra dans ce cas à sa charge les honoraires du professionnel du droit choisi par lui, et LTI FORMATION ET CONSEIL ne pourra être tenu responsable d'éventuels incidents de paiement de celui-ci.

12. PROCÉDURE INCLUANT UN PROFESSIONNEL DU DROIT

Lors de la constitution de son dossier avec L'Entreprise, le Client est tenu de s'assurer de la validité de l'ensemble des informations et pièces transmises. LTI FORMATION ET CONSEIL n'est aucunement tenu d'effectuer une recherche d'information pour le compte du Client et ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuelles erreurs dans les informations fournies par ce dernier. Toutes les prestations effectuées par LTI FORMATION ET CONSEIL et un professionnel du droit pouvant le représenté conformément aux articles L.1353-1-A du Code du travail en charge du dossier, sur la base d'informations invalides ou erronées fournies par le Client, ne seront ni reprises ni remboursées. Il appartient au Client de se renseigner sur la prescription applicable à son litige avant toute souscription aux services LTI FORMATION ET CONSEIL.

13. SUR LE RÈGLEMENT DES ÉVENTUELS DIFFÉRENDS ENTRE PRESTATAIRE ET LE CLIENT

Les litiges éventuels entre le Prestataire et son Client sont réglés selon les dispositions des articles 174 et suivants du décret du 27 novembre 1991.

LTI FORMATION ET CONSEIL chargé d'un dossier peut demander des honoraires à son client même si le dossier lui est retiré avant son terme, dans la mesure du travail accompli.

À tout moment les parties restent libres de mettre fin de manière anticipée à leur collaboration.

LTI FORMATION ET CONSEIL
Isabelle TERRIER EI
28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS
Siret : 9323 365 738 00015
Déclaration d'activité
« Enregistré sous le numéro 52720210672.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »
Téléphone : 07 86 97 87 30
contact@lтиformationconseil.fr
www.lтиformationconseil.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

14. DONNEES PERSONNELLES

LTI FORMATION ET CONSEIL, en qualité de responsable de traitement, a mis en place une charte éthique de traitement des données personnelles.

Vous pouvez en obtenir communication ou exercer vos droits par :

- Courrier postal à LTI FORMATION ET CONSEIL – Isabelle TERRIER EI – 28 RUE XAVIER BICHAT-CS 21838- 72000 LE MANS
- Par courriel à l'adresse contact@ltiformationetconseil.fr

Pour toute information complémentaire sur la législation relative à la protection des données personnelles, je vous invite à consulter le site www.cnil.fr

Dans le cadre d'offres de formations auprès des organismes de formations, le Client est amené à traiter des données à caractère personnelles. L'organisme de formation est le responsable de ces données et est tenu de s'acquitter des obligations qui lui reviennent en application la réglementation applicable aux données à caractère personnel et en particulier au Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

15. LITIGES ET MÉDIATIONS

Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises à la loi française

Réclamation préalable

En cas de différend relatif à une offre, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu à l'Entreprise au 07 86 97 87 30, du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 10h00 à 12h00 ou par courrier électronique (contact@ltiformationetconseil.fr en précisant la référence : réclamation) ou postal à LTI FORMATION ET CONSEIL – Isabelle TERRIER EI – 28 RUE XAVIER BICHAT – CS 21 838 – 72000 LE MANS.

En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable sous deux mois . Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

16. MÉDIATEUR POUR LES PARTICULIERS

En cas de litige, le Client peut faire appel à un médiateur de la consommation.

Conformément aux articles L 611-1 à L 611-3 et R 612-1 à R 612-2 du Code de la consommation tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable et directement avec le professionnel.

À cet effet, de résolution amiable, le Client particulier pourra saisir le médiateur de la consommation à l'adresse suivante :

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/demande-adhesion-pro.php>

En cas de litige sur des prestations à distance, le Client peut faire appel à la Commission européenne qui est un guichet unique en ligne permettant aux consommateurs et aux commerçants de l'Union européenne de résoudre leurs litiges concernant les achats nationaux ou dans l'Union européenne. Il s'agit d'un mode amiable de résolution du litige. Les litiges sont transmis aux organismes de règlement extrajudiciaire des litiges qui sont connectés à la plateforme via le lien ci-dessous.

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R48100>

TRIBUNAL COMPETENT

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir :

- Pour les Entreprises Commerciales, les professions libérales le Tribunal de commerce, ou le Tribunal d'Instance du lieu du siège social de l'entreprise, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.
- Pour les particuliers, personnes publiques, collectivités territoriales, État, le Tribunal du domicile du Client (article 42 du Code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du Code de procédure civile).

Le Mans, le 01/01/2024

LTI Formation et Conseil
Isabelle TERRIER EI

LTI FORMATION ET CONSEIL
Isabelle TERRIER EI
28 rue Xavier Bichat – CS 21838 – 72000 LE MANS
Siret : 9323 365 738 00015
Déclaration d'activité
« Enregistré sous le numéro 52720210672.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat »
Téléphone : 07 86 97 87 30
contact@ltiformationetconseil.fr
www.ltiformationetconseil.fr